

Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-010

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À L'ASSOCIATION "LA COMPAGNIE D'ART BRUT"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que "La Compagnie d'Art Brut" a organisé le salon d'Art Brut du 11 au 13 août 2023 à Meysse dans la Rue de la Pompe, l'ancienne église St Jean-Baptiste et la Rue de la Placette.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à "La Compagnie d'Art Brut" une subvention exceptionnelle de 500 €.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 500 € à la "Compagnie d'Art Brut".
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur CUNY représentant "La Compagnie d'Art Brut" pour information ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - ~~GODATO~~ - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL -
~~MARTINELLO~~
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON -
ROUX - ROCHETTE

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mmes MARTINELO, LAUSSEL - M. MENARD

Absent(s) : Mmes DENIS - GODATO

Secrétaire de Séance : M. ROCHETTE

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes POUR :	13
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire,

Éric CUER.

Le secrétaire de séance,

